

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUIN 2023
Compte-rendu succinct

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin, à dix-neuf heures cinquante, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués le 5 juin 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Benoît BIBERON, Maire.

16 membres présents : MM. BIBERON, DEVOOGHT, Mme GODON, M. ACCARD, Mme CORREIA DANTAS, MM. WAILLIEZ, BIZOUARD, Mmes BOULNOIS et GALINDO, M. JAKUBCZAK, Mme BOCHENT, MM. LOMBARD et BAR, Mmes LECOCQ, GLELE-TAMION, et FERNANDES FERREIRA

7 procurations : M. CAMBOU (Pouvoir à M. LOMBARD), Mme DENIZART (Pouvoir à Mme BOULNOIS), Mme BOILLON (Pouvoir à Mme GALINDO), Mme LAVRADAS (Pouvoir à M. ACCARD), M. PERROTTE (Pouvoir à M. WAILLIEZ), M. CONDAL (Pouvoir à Mme CORREIA DANTAS), M. COULON (Pouvoir à M. JAKUBCZAK)

Secrétaire de séance : M. LOMBARD

🗳️ Désignation des délégués du Conseil municipal en vue du collège électoral sénatorial

- ✓ Après la mise en place du bureau électoral, constitué de MM. BIBERON, BIZOUARD, DEVOOGHT, ACCARD, Mme GLELE-TAMION, et de M. LOMBARD en tant que secrétaire, le Conseil Municipal a voté, **à l'unanimité**, pour la liste présentée par M. DEVOOGHT, et a désigné pour le Conseil municipal les délégués et suppléants suivants en vue de l'élection de sénateurs :

En délégués : M. DEVOOGHT, Mme GODON, M. ACCARD, Mme GALINDO, M. WAILLIEZ, Mme BOCHENT, et M. LOMBARD

En suppléants : Mme BOILLON, M. CONDAL, Mme DENIZART, et M. CAMBOU

🗳️ Renouvellement d'un contrat aidé PEC pour 6 mois - Service CNI / Passeports

- ✓ **Délibération 2023-44** : le Conseil Municipal autorise, **à l'unanimité**, le Maire à signer un contrat PEC, en renouvellement, du 20 juin 2023 au 19 décembre 2023 affecté aux Service CNI / Passeports pour 27 heures hebdomadaires.

✦ **Subvention exceptionnelle demandée par l'AIPEEN**

- ✓ **Délibération 2023-45** : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Association Indépendante des Parents d'Elèves de l'Ecole de Noailles.
- ✓ **Délibération 2023-46** : le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association Indépendante des Parents d'Elèves de l'Ecole de Noailles, pour la journée du 10 juin 2023.

Le Maire,
Benoît Biberon



Le Secrétaire de séance,
Thierry LOMBARD

